

En résumé

Qu'est-ce que le Certiphyto ?

C'est un certificat personnel relatif à la préconisation, l'usage (vente et application) et l'achat des produits phytopharmaceutiques. Il sera obligatoire dès 2015.

Pourquoi ?

Le plan Ecophyto 2018 qui fait suite au Grenelle de l'environnement, fixe pour objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires et de limiter l'impact des produits pharmaceutiques qui restent indispensables à la protection des cultures.

Le Certiphyto garantit que les professionnels de l'application et de la distribution des produits phytopharmaceutiques sont formés à la réduction et à la sécurisation des pesticides, comme le prévoit l'axe 4 du plan Ecophyto 2018.

Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne «utilisation durable des pesticides».

Où et quand ?

Un dispositif expérimental de délivrance de cette certification professionnelle individuelle vous est proposé par les 7 CFPPA (Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles), sur les 5 départements des Pays de la Loire, de janvier à septembre 2010. Pour connaître le calendrier des formations, contactez le CFPPA le plus proche de chez vous.

Le Certiphyto obtenu lors de la phase d'expérimentation est valable 10 ans.

Contacts

Maine et Loire

CFPPA d'Angers Le Fresne
Contact : Jean-Pierre Guessard
Ste Gemmes s/Loire BP 43627
49036 Angers Cedex 01
mail : cfppa.angers@educagri.fr
Tél. : 02 41 68 60 04

CFPPA de Segré

Contact : Marie-Pascale Voiturin
2 bd Léon Mauduit 49500 Segré
mail : cfppa.segre@educagri.fr
Tél. : 02 41 61 05 30

CFPPA Edgard Pisani

Contact : Isabelle Bureau
Rte de Méron 49260 Montreuil-Bellay
mail : cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr
Tél. : 02 41 40 21 30

Sarthe

CFPPA Le Mans

Contact : Véronique Barreau
La Germinière 72700 Rouillon
mail : cfppa.rouillon@educagri.fr
Tel. : 02 43 47 07 54

Vendée

CFPPA Nature
Contact : Frédérique Dubourdieu
Allée des Druides
85035 La Roche s/Yon Cedex
mail : cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr
Tél. : 02 51 09 82 92

Loire Atlantique

CFPPA Jules Rieffel
Contact : Mireille Rioual
Site de St Herblain
7 rue de la Syonnaïère - BP 117
44817 St Herblain Cedex
Tél. : 02 40 94 26 66

Site de Nozay
11 route d'Abbaretz
44170 Nozay
mail : cfppa.nozay@educagri.fr
Tél. : 02 40 79 48 60

Mayenne

CFPPA Laval
Contact : Jean-François Raimbault
341 Route de St Nazaire
BP 1319 53013 Laval Cedex
mail : cfppa.laval@educagri.fr
Tél. : 02 43 68 24 97

Contact réseau

mail : evelyne.foucher-benard@educagri.fr
Site internet : www.cfppa.pdl.educagri.fr



Réseau CFPPA
Pays de la Loire

Des compétences mutualisées
pour la formation continue

Le Certiphyto

Un certificat national pour une meilleure maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires.



Impliquez-vous dans
le développement durable de votre territoire
Participez à l'expérimentation 'Certiphyto'

Le Certiphyto

Pour qui ?

Le Certiphyto se décline en **3 mentions et 8 catégories** en fonction du public concerné.

Utilisations zones agricoles :

Décideur et **opérateur** en **compte propre** (Exploitant et salarié agricoles)

Décideur et **opérateur** pour le **compte de tiers** (chef et salarié d'entreprise de travaux agricoles ou de CUMA...)

Utilisations zones non agricoles :

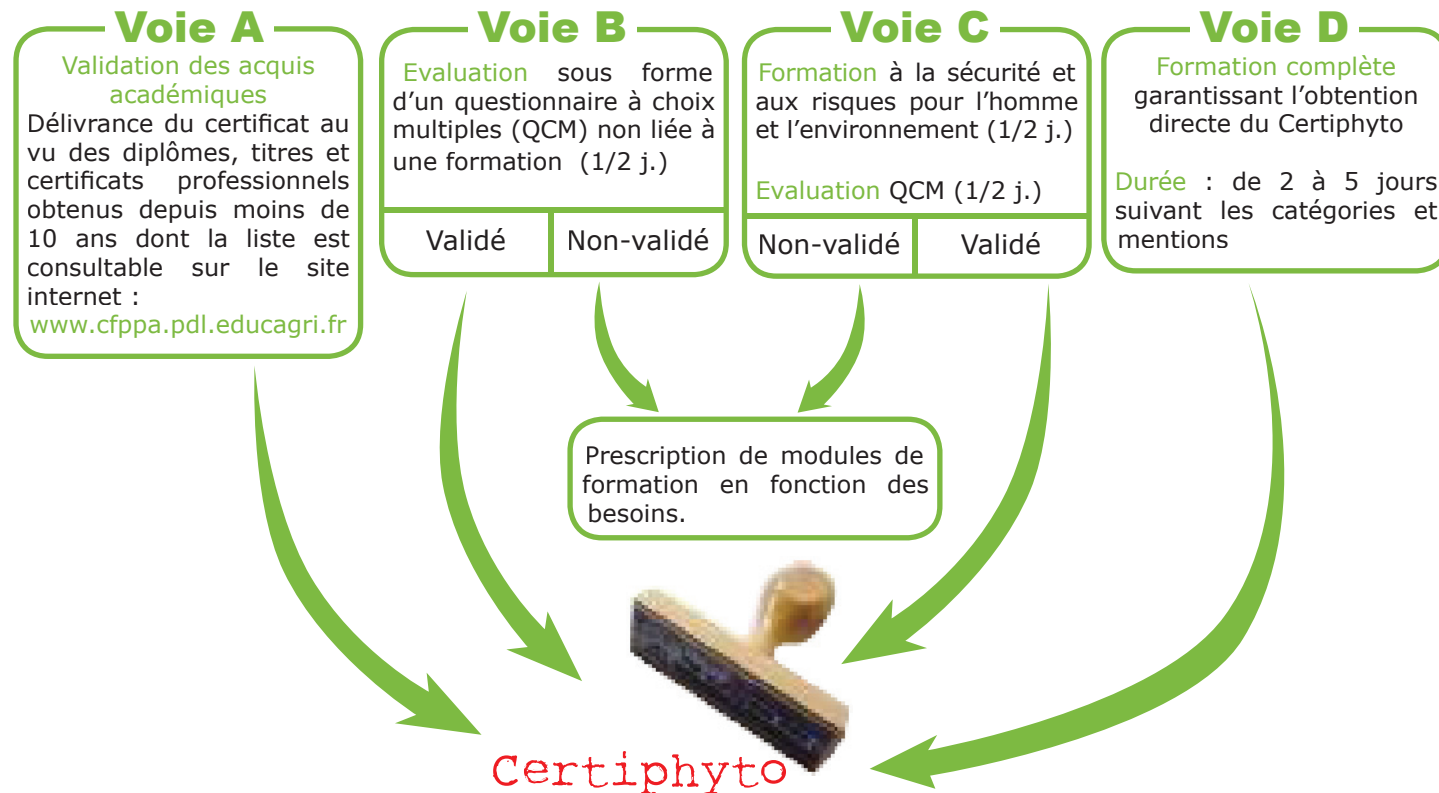
Décideur et **opérateur** (paysagiste, agent des espaces verts des collectivités territoriales, autoroutes, prestataire de service...)

Conseil/Vente :

Conseil-vente en **produits professionnels** ou **produits de jardinerie/amateurs** (vendeur-conseil, chef de rayon, directeur de magasin...)



Comment obtenir le Certiphyto ?



Prise en charge des coûts de formation :

Pour les voies A et B : coût à la charge des candidats

Pour les voies C et D : Prise en charge des coûts par les OPCA et fonds de formation professionnelle

